

Plan  
Rhône  
Saône

# AGIR POUR LES ZONES

## *Humides*

DES VALLÉES DU RHÔNE  
& DE LA SAÔNE



# LA STRATÉGIE POUR LES ZONES *Humides*



## **i** IL EST URGENT D'AGIR !

Pour organiser une action coordonnée et efficace en faveur des zones humides à l'échelle de l'axe Rhône-Saône, une stratégie a été élaborée en concertation avec les gestionnaires d'espaces naturels. Elle permet de cibler les zones humides prioritaires et de préciser les objectifs et les moyens financiers.

Sur la période 2014-2020, le plan Rhône-Saône a permis d'accompagner la restauration de 600 ha de zones humides. L'action en faveur de ces milieux se poursuit pour le plan Rhône-Saône 2021-2027.

## LES ZONES HUMIDES : DES TRÉSORS À PROTÉGER

Entre terre et eau, les zones humides présentent une biodiversité exceptionnelle et jouent un rôle primordial dans l'atténuation des changements climatiques, la régulation des crues, le soutien d'étiage et l'épuration des eaux. S'ajoutent à cela leurs valeurs récréatives, culturelles, patrimoniales...

**60% des zones humides des vallées du Rhône et de la Saône sont dégradées ou menacées.**

## L'OBJECTIF :

**800 HA DE ZONES HUMIDES**  
à préserver et restaurer d'ici 2027.

## UNE GRANDE DIVERSITÉ DE ZONES *Humides*



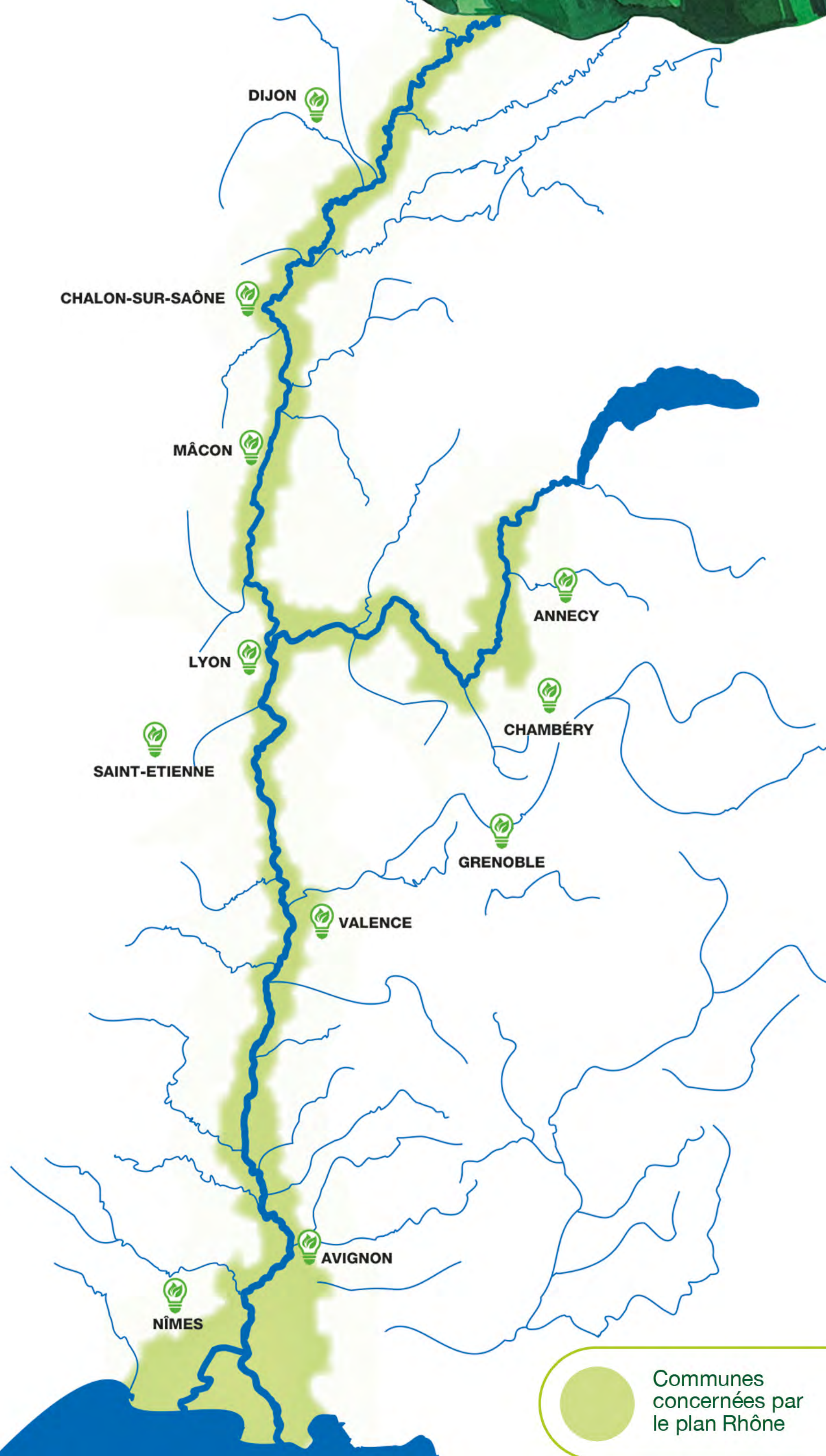
# SOUTIEN *Financier*



Ambitieux programme de développement durable autour du Rhône et de la Saône, le plan Rhône-Saône est dans sa troisième phase de programmation (2021-2027).

Avec des zones humides présentes sur plus de la moitié de son territoire, il a pour priorité la reconquête du fonctionnement de ces milieux si précieux.

Le plan Rhône-Saône mobilise pour cela un financement total de 18 M€ au travers de deux outils : un contrat de plan interrégional État-Région (CPIER) et des fonds européens FEDER.



## VOUS AVEZ UN *Projet?*

“ Vous souhaitez agir en faveur des zones humides des vallées du Rhône ou de la Saône ? Les partenaires du plan Rhône-Saône vous soutiennent ! ”

Plus d'informations

 [WWW.PLAN-RHONE.FR](http://WWW.PLAN-RHONE.FR)



# POUR QUELS TYPES *De Projet?*

## LES ACTIONS SOUTENUES SONT :

- > la restauration du fonctionnement des zones humides,
- > la maîtrise foncière,
- > l'élaboration de documents de gestion,
- > l'évaluation des actions,
- > l'accompagnement à l'émergence des projets, la concertation, l'animation...



Platis de Saône



L'ouvrage "Agir pour les zones humides - Recueil d'expériences dans les vallées du Rhône et de la Saône" illustre la diversité des actions réalisées en faveur des zones humides sur l'ensemble du territoire concerné. C'est un témoignage riche et inspirant pour tous les acteurs concernés par ces milieux.

Ce recueil est téléchargeable sur le site :



reseau-cen.org

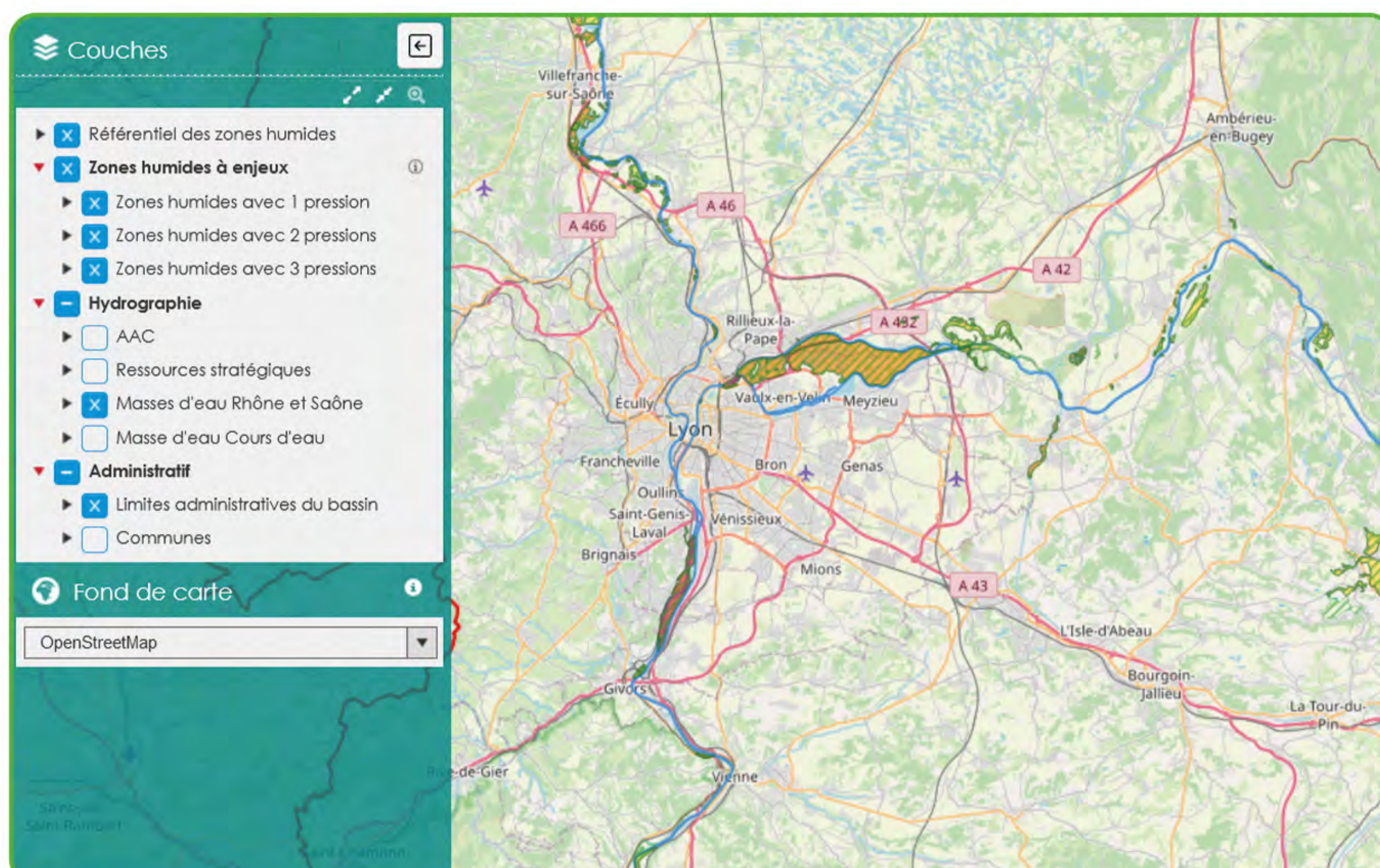


## QUELLES ZONES HUMIDES ?

Les projets doivent concerner des zones humides menacées ou au fonctionnement hydrologique dégradé et incluses dans le périmètre du plan Rhône-Saône.

Pour vous aider, une cartographie indicative, non exclusive, des zones humides les plus menacées et utiles pour la reconquête du « bon état écologique » à l'échelle de l'axe Rhône-Saône, est disponible en ligne.

eaumc.lizmap.com



# COMMENT Candidater?

**TÉLÉCHARGER LA FICHE CONTACT OU  
COMPLÉTER LE FORMULAIRE EN LIGNE :**

➔ <https://www.plan-rhone.fr/participation/soumettre-mon-projet-440.html>

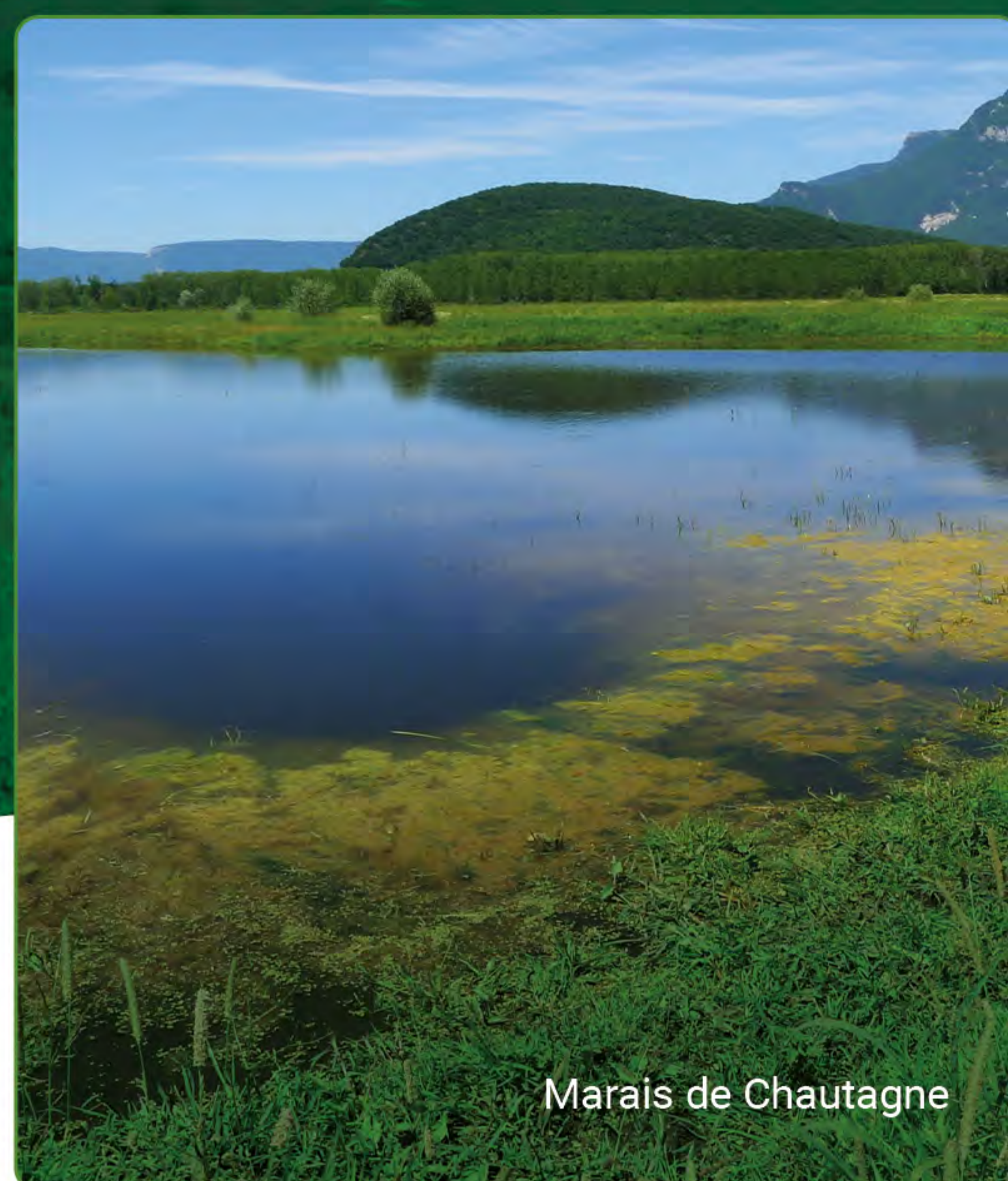
## LE CALENDRIER :

Engager des projets d'ici 2027 et assurer leur concrétisation avant 2030. Les propositions peuvent être déposées à tout moment. L'examen des dossiers est réalisé 4 fois dans l'année (mars, juin, septembre et novembre).

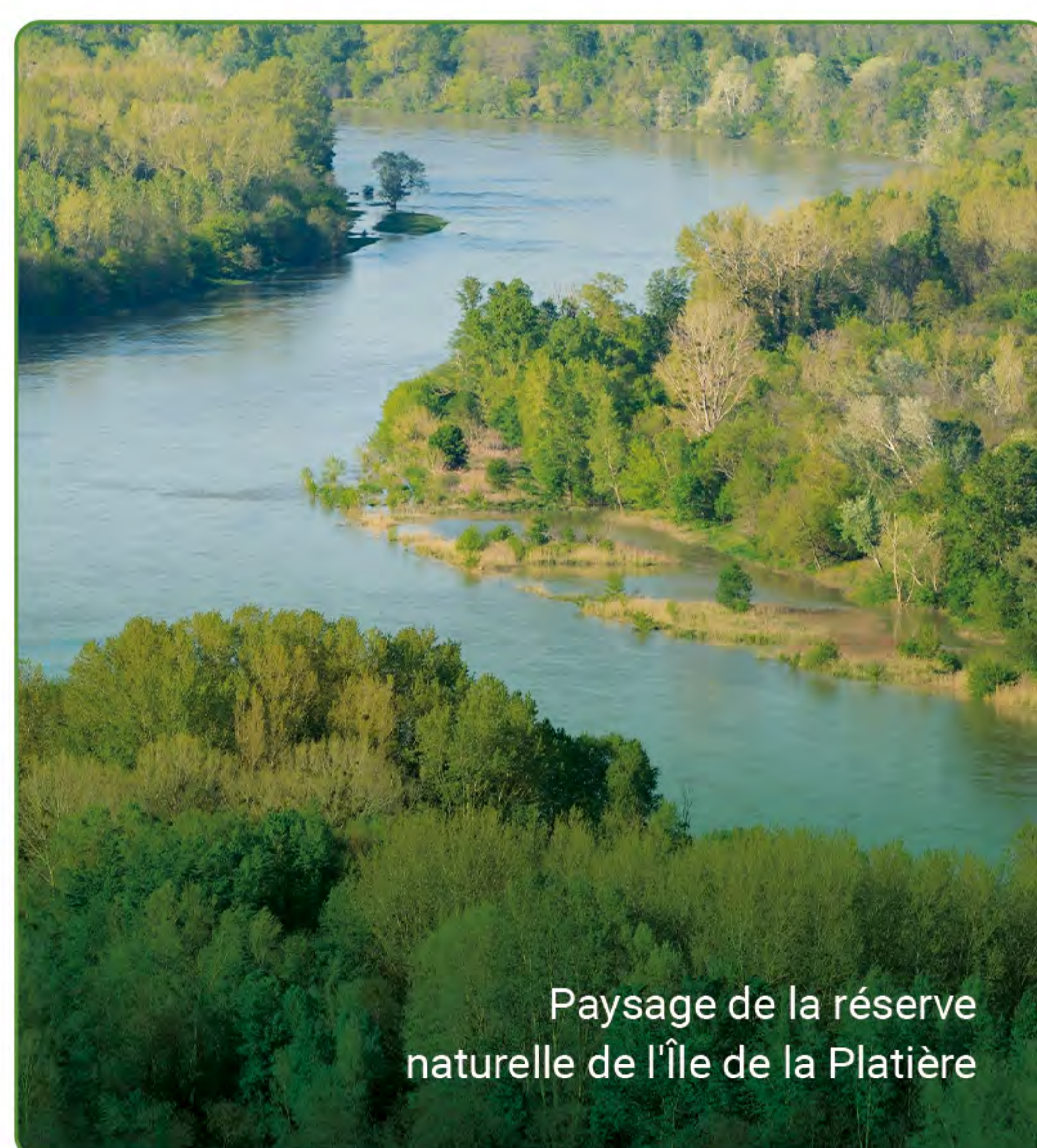
## FINANCEMENT DES PROJETS RETENUS :

Les projets pourront être soutenus financièrement selon les principes suivants :

- L'agence de l'eau accompagne les projets retenus selon les modalités d'aides prévues à son programme d'intervention 2019-2024 :
  - jusqu'à 70% pour l'élaboration de plans de gestion ou les actions d'acquisition,
  - jusqu'à 50% pour la réalisation des travaux de restauration.
- Les autres partenaires (Régions, CNR, EDF) pourront également intervenir en fonction de leurs politiques respectives.
- Les projets pourront bénéficier de financements européens FEDER, en fonction des critères d'éligibilité et de sélection précisés dans le Document Opérationnel de Mise en Œuvre (DOMO), disponible sur :  
[www.europe-en-auvergnerrhonealpes.eu](http://www.europe-en-auvergnerrhonealpes.eu).



Marais de Chautagne



Paysage de la réserve naturelle de l'Île de la Platière

la boîte  
outils de suivi des  
zones humides

## ÉVALUATION DES ACTIONS

L'utilisation des indicateurs RhoMéo est recommandée pour réaliser le suivi des effets des opérations de restauration de zones humides. Plus d'info : [rhomeo-bao.fr](http://rhomeo-bao.fr)



## BON À SAVOIR !

“ Il existe également des démarches locales, dont notamment le projet de plan de gestion stratégique des zones humides du Val de Saône, porté par l'EPTB Saône & Doubs, qui sera engagé en 2023. ”

### ENSEMBLE, POURSUIVONS LA RECONQUÊTE ET LA PRÉSERVATION DES MILIEUX HUMIDES DES VALLÉES DU RHÔNE ET DE LA SAÔNE !

Afin d'assurer une gestion cohérente des milieux naturels à l'échelle du fleuve et de son plus grand affluent, les acteurs se sont regroupés au sein d'un réseau : le « réseau d'acteurs des espaces naturels Rhône & Saône ».

Animé par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, il vise notamment à faciliter le partage des informations et des savoir-faire, par le biais de rencontres, journées techniques, lettres d'information, fiches de retours d'expériences...



#### **i BON À SAVOIR !**

#### **POUR PLUS D'INFORMATIONS :**

Sur le volet zones humides et le réseau d'acteurs : [reseau-cen.org](http://reseau-cen.org)  
( Programmes > Plan Rhône et zones humides )

Sur le plan Rhône-Saône :  
[www.plan-rhone.fr](http://www.plan-rhone.fr)

Sur les fonds européens FEDER :  
[www.europe-en-auvergnerrhonealpes.eu](http://www.europe-en-auvergnerrhonealpes.eu)

#### **CONTACTS :**

Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, animatrice du réseau d'acteurs des espaces naturels Rhône & Saône :  
[polerhone@reseau-cen.org](mailto:polerhone@reseau-cen.org)

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, pilote du volet zones humides du plan Rhône-Saône :  
[contact.planrhone-voleteau@eaumc.fr](mailto:contact.planrhone-voleteau@eaumc.fr)

Région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité de gestion des fonds FEDER

Autres financeurs partenaires du plan Rhône-Saône (Régions, EDF, CNR)

### PARTENAIRES DU VOLET ZONES HUMIDES DU PLAN RHÔNE-SAÔNE 2021-2027

